

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2012

Le 9 février 2012 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Henri MIEGE (*jusqu'à 21h55*), Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Marie-France COTTET à Colette GREPAT, Sébastien DREVET à Chantal REY, Guillaume FAVIER à Alain SOCIE, Marie-Catherine LAMIRAL à Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN à Josiane GIPPET, Henri MIEGE à Joao SANTOS (à partir de 21h55), Marie-Thérèse PASTORINO à Roger MORNEY, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN, Maryvonne SARAMITO à Gilbert MERGOUD.

Etait absent et excusé : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Jeudi 2 février 2012

Les Conseillers présents, soit 17 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 12 décembre 2011

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2
		<ul style="list-style-type: none"> • Raymond HERBEPIN • Jacky RAVAZ

- *Affichage des délibérations le 14 décembre 2011 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 14 décembre 2011 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail le 18 janvier 2012 et par courrier le 19 janvier 2012 pour les conseillers dépourvus de messagerie électronique.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 février 2012

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 12 décembre 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 février 2012

I. ASPECT FINANCIER

2012-1- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2012

2012-1- 2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet

- 2012-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2012
- 2012-1- 4 Attribution de subventions aux associations
- 2012-1- 5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires
- 2012-1- 6 Attribution de subventions – Psychologue scolaire
- 2012-1- 7 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin
- 2012-1- 8 Demande de subvention – Médiathèque Jules Ferry
- 2012-1- 9 Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 2012-1- 10 Emprunt sur investissement – Reconstruction de la caserne de gendarmerie
- 2012-1- 11 Approbation des tarifs du camping
 - a) Les tarifs
 - b) Le calendrier de la saison 2012
- 2012-1- 12 Modification du règlement intérieur du camping
- 2012-1- 13 Renonciation à souscription suite à l'augmentation du capital de la SEMCODA

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2012-1- 14 Bail emphytéotique – Ancienne mairie
- 2012-1- 15 Télétransmission des actes administratifs – Avenant à la convention relative au dispositif ACTES

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le Jeudi 29 mars 2012 à 20h30
- Election de Miss Isère le Samedi 3 mars 2012 à 20h00 au gymnase

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2012-1- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2012

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2012 de la commune des Avenières, telles que prévues à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal. Une présentation synthétique a été jointe à la note de synthèse en annexe n°1.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse, et Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2011	Règlement 2011	Proposition 2012
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>année en cours</i>)	100 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>année en cours</i>)	95 000.00 €	95 000.00 €	90 000.00 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Poste de direction	*****	*****	24 000.00 €
TOTAL	200 000.00 €	200 000.00 €	219 000.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

M. Henri MIEGE quitte la séance à 21h55 avant le vote de la délibération n°2012-1-2 et donne un pouvoir à M. Joao SANTOS.

2012-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2012

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville qui aura lieu les 11 et 12 février 2012, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national, sous réserve de la présentation d'un budget prévisionnel.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 4 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Voté 2011</i>	<i>Réalisé 2011</i>	<i>Proposition 2012</i>
<i>A titre de soutien aux équipes et sportifs distingués au cours de l'année 2011</i>			
UB2A (Basket)	<i>Pas de subvention à ce titre</i>		100.00 €
Judo Club	<i>Pas de subvention à ce titre</i>		100.00 €
Tennis Club	<i>Pas de subvention à ce titre</i>		100.00 €
<i>Voyages linguistiques - année scolaire 2011/2012</i>			
COLLEGE ARC-EN-CIERS	1280.00 €	1280.00 €	400.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes aux coopératives scolaires :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2011</i>	<i>Règlement 2011</i>	<i>Proposition 2012</i>
Livres bibliothèque	1 848,00 €	1 771,00 €	1 848,00 €
Extra-scolaires	12 000,00 €	11 434,10 €	12 000,00 €
Arbre de Noël	870,00 €	870,00 €	870,00 €
Crédit de direction	918,00 €	918,00 €	918,00 €
TOTAL	15 636,00 €	14 993,10 €	15 636,00 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 • Jacky RAVAZ

2012-1- 6 Attribution de subventions – Psychologue scolaire

La commune des Avenières bénéficie à l'instar de 10 autres communes des services d'une psychologue scolaire rattachée administrativement à la commune de Morestel.

Or, le budget qui lui est alloué par l'Education Nationale se révèle insuffisant pour l'achat de matériel pédagogique tel que tests psychologiques, matrices de tests et consommables divers, constituant le matériel indispensable et obligatoire pour accomplir pleinement sa mission au sein d'un réseau d'aide aux élèves en difficulté.

Le Maire propose donc d'attribuer à la commune de Morestel, commune de rattachement de la psychologue scolaire, les subventions suivantes :

- 575 euros (somme équivalant à 575 élèves aveniérants x 1 € par élève) pour l'achat de matériel pédagogique,
- 223,09 € (soit la moitié du prix d'achat d'un ordinateur portable destiné à la psychologue scolaire, l'autre moitié étant financée par la commune de Morestel).

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à verser ces subventions et signer tous actes relatifs à cette délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 7 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2011</i>	<i>Règlement 2011</i>	<i>Proposition 2012</i>
<i>Fonctionnement</i>	26 755 €	26 755 €	30 460 €
<i>Manifestations</i>	17 350 €	17 350 €	17 100 €
<i>TOTAL</i>	44 105 €	44 105 €	47 560 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Mme Chantal REY ne prend pas part au vote de la délibération n°2012-1-7.

2012-1- 8 Demande de subvention – Médiathèque Jules Ferry

Le service départemental des affaires culturelles attribue des subventions pour le fonctionnement des bibliothèques municipales. A ce titre, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention pour l'année 2012.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Général de l'Isère pour pouvoir bénéficier de cette aide.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 9 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Les lignes de trésorerie, contractées auprès des établissements bancaires, permettent d'avoir des fonds à disposition de la Commune sur une courte durée. Elles concourent à l'équilibre de la trésorerie.

L'Adjoint aux Finances propose d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 € sur une durée d'un an auprès de l'établissement financier qui proposera l'offre la plus avantageuse.

Il convient de délibérer pour accepter cette proposition et autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et signer le contrat et tous actes relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST : 2
		<ul style="list-style-type: none"> • Emmanuel GUTIERREZ • Jacky RAVAZ

2012-1- 10 Emprunt sur investissement – Reconstruction de la caserne de gendarmerie

Lors du vote du budget primitif 2011, une ligne d'emprunt a été inscrite pour financer les travaux de reconstruction de la caserne de gendarmerie en section d'investissement.

Le Maire propose de contracter un emprunt de 1 800 000 € auprès de l'organisme, voire plusieurs le cas échéant, ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 • Emmanuel GUTIERREZ • Jacky RAVAZ	ABST : 0

2012-1- 11 Approbation des tarifs du camping

a) Les tarifs

Les tarifs sont fixés par la Commune. Le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 31 mars 2012, date d'ouverture de l'équipement :

CAMPING		
TARIF TTC PAR JOUR	Basse saison	Haute saison
Forfait 1 - 2 personnes	12.30 €	13.60 €
Personne supplémentaire	4.00 €	4,70 €
Enfant de -13 ans	2.40 €	3,00 €
Visiteur au delà de 2 heures	3.10€	3,50 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1.85 €	2,15 €
Tente supplémentaire	2,75 €	3.10 €
Véhicule supplémentaire	3.95 €	3,95 €
GROUPES : (à partir de 8 personnes) * par emplacement * par enfant - 13 ans * par personne de 13 ans et plus	12,30 € 1,55 € 2,55 €	
FORFAIT SPECIAL CYCLISTE 1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)		
Tarif par jour	6,30 €	7,20 €
FORFAIT SPECIAL CAMPING-CAR 1 camping-car + 2 personnes (sans électricité)		
Tarif par jour	12,30 €	13,60 €

FORFAIT RESIDENTS 6 MOIS	
1 ou 2 personnes	1 080.00 € (sur une base mensuelle de 180 €)
Par personne supplémentaire de 13 ans et plus	318.00 € (sur une base mensuelle de 53 €)
Par personne supplémentaire de moins de 13 ans	240.00 € (sur une base mensuelle de 40 €)
<i>Supplément électricité au coût réel soit 0,12 € par KW consommé</i>	
ELECTRICITE	
Forfait courant 10 A par jour	4,00 €
GARAGE MORT	
Garage mort au mois	28,50 €
CAUTION POUR LE BADGE BARRIERE	
50,00 €	

	MOBIL-HOME (6 personnes)	
	Basse saison	Haute saison
1 semaine	330,00 €	400,00 €
1 nuitée	70,00 €	80,00 €
2 nuitées	130,00 €	150,00 €
A partir de la 3 ^{ème} nuitée (par nuit)	50,00 €	60,00 €
CAUTION	1 000,00 €	

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 31 mars 2012 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Le calendrier de la saison 2012

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison. Le Maire propose pour la saison 2012 le calendrier suivant :

- Basse saison : du 31 mars au 1^{er} juillet 2012 et du 1^{er} septembre au 30 septembre 2012
- Haute saison : du 2 juillet au 31 août 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 31 mars 2012 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 12 Modification du règlement intérieur du camping

Par délibérations en date du 12 juillet 2006 et du 28 février 2008, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur du Camping municipal.

Pour tenir compte des besoins du service et des attentes de la clientèle, le Maire propose de modifier le règlement intérieur tel que présenté en annexe n°2 joint à la note de synthèse, applicable à compter du 31 mars 2012.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 13 Renonciation à souscription suite à l'augmentation du capital de la SEMCODA

Le Maire informe le Conseil municipal que la SEMCODA sollicite la Commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 55 000 nouvelles actions d'une valeur de 166 € comprenant une valeur nominale de 16 € et une prime d'émission de 150 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la Commune possède 200 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 13 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas attribuées.

Il est ensuite donné lecture des objectifs de l'augmentation envisagée adressés par la direction de la SEMCODA :

« Dès la première assemblée générale extraordinaire de 2007, l'objectif défini dans le cadre du plan à 5 ans était d'abonder la capacité d'autofinancement (CAF) et ainsi de donner les moyens à la SEMCODA de poursuivre son développement estimé alors à environ 650 logements par an avec plus de 50% dans l'Ain en injectant les nécessaires fonds propres mais aussi d'assurer la maintenance du parc existant sur la base du plan stratégique de patrimoine.

L'objectif fixé de renforcer les capitaux propres à hauteur de 18 000 000 € a été atteint partiellement puisqu'à ce jour les fonds propres obtenus tant au niveau du capital social que de la prime d'émission s'élèvent à plus de 10 millions d'euros.

Aujourd'hui, le conseil d'administration et l'assemblée générale extraordinaire ont jugé qu'il est plus que jamais nécessaire de continuer à augmenter le capital social de la SEMCODA en faisant appel aux actionnaires actuels mais aussi à de nouveaux actionnaires si besoin pour conforter les fonds propres rendus nécessaires par les principales raisons ci-après évoquées :

- Baisse des aides de l'Etat et de certaines collectivités (Régions, Départements),
- Hausse du taux du livret A affectant l'encours et les nouveaux prêts contractés auprès des établissements prêteurs distribuant la ressource assise sur le livret A,
- Hausse de la TVA qui passera de 5.5% à 7% qui impactera la production neuve par un surcoût moyen de 2000 € par logement mais aussitôt les investissements sur le patrimoine,
- Maintenir la qualité du patrimoine existant en investissant chaque année environ 24 millions d'euros dont 7 millions sur fonds propres,
- Permettre le développement de l'offre nouvelle sur les territoires où les besoins sont criants : ce développement de l'offre nouvelle nécessite la mise en œuvre d'environ 20 000 euros de fonds propres par logement produit.

En conclusion, cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc. »

Le Maire propose cependant au Conseil municipal de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 octobre 2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2012-1- 14 Bail emphytéotique – Ancienne mairie

Le Maire rappelle qu'en vue de la création de logements sociaux, le conseil municipal a approuvé par délibération en date du 14 décembre 2010 la cession à l'euro symbolique au profit de la SEMCODA de l'immeuble sis 14 rue de l'Hôtel de Ville (ancienne mairie), cadastré section AC 323. Ce bâtiment, n'étant plus affecté à un service public depuis octobre 2010, fut déclassé et intégré dans le domaine privé de la Commune par délibération en date du 16 février 2011.

Afin de réaliser le but poursuivi sans aliéner le patrimoine communal, le Maire propose de renoncer à la cession de ce bâtiment et de le mettre à la disposition de la SEMCODA par bail emphytéotique (joint à la note de synthèse en annexe n°3). Ce bail aura une durée de 55 ans à compter de la signature des deux parties moyennant un loyer d'un euro.

Il convient de délibérer pour

- annuler la délibération n° 2010-9-4 du 14 décembre 2010 autorisant la vente de l'immeuble sis 14 rue de l'Hôtel de Ville,
- conclure avec la SEMCODA un bail emphytéotique suivant les conditions exposées précédemment,
- autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 • Jacky RAVAZ

2012-1- 15 Télétransmission des actes administratifs – Avenant à la convention relative au dispositif ACTES

Le Maire rappelle les modalités du dispositif ACTES, consistant à dématérialiser et transmettre par voie informatique en sous-préfecture les actes administratifs soumis au contrôle de légalité, suivant la convention souscrite avec les services de l'Etat et adoptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2008.

Le Maire informe que ce dispositif peut être étendu à compter du 1^{er} janvier 2012 aux documents budgétaires (budget primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif).

Le Maire propose, dès que les moyens techniques le permettront,

- d'élargir le périmètre des actes télétransmis à l'envoi dématérialisé des documents budgétaires à compter de l'exercice 2012,
- de signer un avenant à la convention conclue avec la Préfecture de l'Isère (joint à la note de synthèse en annexe n° 4).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le Jeudi 29 mars 2012 à 20h30
- Election de Miss Isère le Samedi 3 mars 2012 à 20h00 au gymnase
- Grand prix bouliste de la Ville les 11 et 12 février 2012

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h33.

Fait aux Avenières, le 10 février 2012

Le Maire,

Gilbert MERGOND